

Séance du 11 Avril 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 11/04/2016 à 18 h 30.
sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT - Maire
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Approbation des comptes de Gestion M 14 – du Lotissement La Couture et de l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que les comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ils doivent être votés préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice **2015** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2015**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les comptes de gestion du trésorier pour l'exercice **2015**. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformément par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, et ont signé.

Vote des Budgets Primitifs 2016 – M14 – Lotissement la Couture - Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte les budgets primitifs 2016 :

- M 14
- Assainissement
- Lotissement de la Couture

Subventions 2016.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention aux Associations de la Commune, au titre de l'année 2016.

Les subventions ne seront versées que sur demande expresse de l'association et sur présentation des documents faisant connaître le bilan de leurs finances.

Taux des 3 taxes locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les 3 taxes pour l'année 2016 et les fixe comme suit :

- Taxe d'habitation	13.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	16.17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	46.17 %

Restructuration du camping et pose de bornes pour camping car.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de restructuration du camping et la pose de bornes pour les camping-cars.

Le montant de la dépense est évalué à 58 248.40 € HT soit 69 898.08 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité de cette opération :

- approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite l'aide financière de la réserve sénatoriale permettant de réaliser ce projet.

Raquette de retournement Rue Las Planchas – demandes subventions au titre de la DETR et au titre du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal dans le cadre de l'aménagement de la rue Las Planchas, le projet d'une raquette de retournement. Ces travaux s'inscrivent dans la prolongation de l'aménagement de l'Avenue de la Gare.

Le montant des travaux est évalué à 65 180.50 € HT, soit 78 216.60 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considérant la nécessité d'effectuer ces travaux :

- approuve le projet présenté, autorise Monsieur le Maire ou son adjoint Monsieur RAISSON à engager toutes les négociations relatives à cette affaire et à signer tous les documents à intervenir et sollicite les aides financières de l'État au titre de la DETR et du Conseil Départemental de la Haute-Vienne permettant de réaliser ce projet.

Location de logements à l'ancien bâtiment de la Gendarmerie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'immeuble (anciens logements de la gendarmerie) situés Place du Commerce à Nantiat a été acquis par la commune en fin d'année 2015. Cet immeuble d'habitation comprend 2 appartements, de type 4 de superficie de l'ordre de 70 et 80 m² chacun, et 4 garages en sous sol.

Monsieur le Maire propose de mettre en location ces appartements avec chacun deux garages.

Le Conseil, après en avoir délibéré,

- Décide de louer, l'appartement de plus petit avec deux garages
- Décide de louer l'appartement le plus grand avec deux garages

Référent « Forêt ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Bernard REILHAC, comme référent « Forêt ».

Participation financière aux voyages à l'étranger des élèves de Nantiat du Collège Maryse Bastié.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le collège Maryse Bastié de Nantiat sollicite chaque année la Commune pour une participation financière pour des séjours à l'étranger.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accorder une participation financière pour les enfants habitants la Commune concernée par les séjours à l'étranger (Angleterre – Espagne ou Allemagne)

Cette participation sera versée à l'issue du séjour sur présentation de la liste des élèves établie par l'établissement.

Ouverture des plis Maîtrise d'œuvre Avenue de Bellac.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des résultats de l'ouverture des plis concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'effacement des réseaux situés dans l'avenue de Bellac.

Le bureau d'études retenu est le bureau INFRALIM implanté à GUERET (Creuse).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Entérine les décisions de la Commission
- Charge Monsieur le Maire ou son adjoint Marcel RAISSON à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de cette mission.